

PREMIÈRE QUESTION. — *Mexique.*

(*La guerre.*)

Pour la législature de 1863, le moment critique de l'expédition mexicaine a été 1864.

Car en 1864 on pouvait encore arrêter les fautes et prévenir les catastrophes ; et la Chambre nouvelle allait rendre sa première décision qui a entraîné les autres.

Voici l'amendement qu'un groupe assez nombreux de membres proposait au paragraphe 6 de l'Adresse.

« En applaudissant au courage et à l'héroïque persévérance de ses soldats, la France se préoccupe des proportions et de la durée de l'expédition du Mexique ;

« Elle désire vivement qu'une conclusion prochaine fasse cesser les sacrifices que cette expédition nous coûte, et prévienne les complications politiques dont elle pourrait devenir l'occasion. »

M. BUQUET vote **Contre.**

M. DROUOT vote **Contre.**

DEUXIÈME QUESTION. — *Affaires de Danemark et d'Allemagne.*

(*La politique.*)

Prenons l'année 1866, celle des événements décisifs.

Le 3 mars, l'opposition présenta un premier amendement au paragraphe 2 de l'Adresse. Elle demandait que le Gouvernement affirmât la politique du droit et le respect des traités ; — qu'il sortît de la politique ambiguë de prétendue neutralité, favorable à certaines convoitises et à certains projets d'outre-Rhin.

218 voix contre 20 repoussèrent sa demande.

Mais il nous paraît plus juste de donner le texte et le vote d'un deuxième amendement sur le même paragraphe qui rallia trente membres de diverses fractions de la Chambre. — Le rejet d'ailleurs n'en est que plus significatif.

« En nous associant à la sage politique de neutralité suivie par Votre Majesté dans les affaires d'Allemagne, nous nous associons aussi aux vœux exprimés à plusieurs reprises par votre gouvernement, pour que les populations des duchés de l'Elbe soient consultées sur le règlement de leurs destinées. Nous espérons, notamment, que les populations danoises, enlevées au Danemark, notre ancien et fidèle allié, lui seront rendues ainsi que le demandent et le sentiment de la justice et les véritables intérêts de l'Allemagne. »

On voit combien l'avis s'offrait humblement.

M. BUQUET vote **Contre.**

M. DROUOT vote **Contre.**

TROISIÈME QUESTION. *La loi militaire, 1868.*
(*L'impôt du sang.*)

Inutile d'en donner le texte. On la connaît :

M. BUQUET vote **Pour.**

M. DROUOT vote **Contre.**

4^e QUESTION. *La loi de sûreté générale.*
(*Liberté individuelle.*)

Prenons la discussion et le vote de 1864. Il s'agissait de se prononcer sur la loi, avant l'expiration d'une partie de ses dispositions renouvelables en 1865.

3^e amendement au paragraphe IV de l'adresse, proposé par les membres de la gauche.

« La loi de sûreté générale et les lois d'exception qui l'entourent détruisent la liberté individuelle. Nous en réclamons l'abrogation. »

M. BUQUET vote **Contre.**

M. DROUOT vote **Contre.**

5^e QUESTION. *Attributions municipales*
et départementales.

(*Communes et décentralisation.*)

L'amendement présenté en 1864, par l'opposition, dans la discussion de l'adresse, est le plus complet et le plus net.

En voici les termes :

« L'accroissement des attributions municipales et départementales sera le premier pas dans les voies de la décentralisation.

« Il est urgent de rendre aux conseils généraux la nomination de leurs présidents et de leurs secrétaires.

« Les électeurs de Paris et de Lyon ont condamné comme nous le système des commissions municipales.

« Le maire, représentant des intérêts communaux, doit être choisi dans le sein du conseil municipal.

« Les conseillers municipaux, mandataires de leurs concitoyens, ne doivent procéder que de l'élection. »

M. BUQUET vote **Contre.**

M. DROUOT vote **Contre.**

6^e QUESTION. *Agriculture et travaux publics*
(*intérêts des campagnes.*)

Prenons l'année où fut décidée l'enquête agricole : 1866.

Amendement au paragraphe VII de l'adresse, proposé par les membres de la gauche :

« Dès à présent, il faut reconnaître que l'agriculture est en droit de réclamer le dégrèvement des droits de mutation, la diminution du contingent et le ralentissement des travaux stériles d'em-

bellissement, qui détournent du sol tant de bras, tant de capitaux qui lui sont indispensables. »

M. BUQUET vote **Contre**.

M. DROUOT vote **Contre**.

7^e QUESTION. *Libertés intérieures.*
(Droits des citoyens.)

Prenons l'année qui précéda le 19 janvier.

Vos députés reconnaissaient-ils les vices de régime et la nécessité de réformes qu'allait avouer l'Empereur lui-même? Jugez-en :

Un premier amendement à l'adresse, présenté par la gauche, en faveur des libertés intérieures, fut repoussé par 236 voix.

Un autre disait avec humilité, en faveur de ces mêmes libertés :

« La France, fermement attachée à la dynastie qui lui garantit l'ordre, ne l'est pas moins à la liberté qu'elle considère comme nécessaire à l'accomplissement de ses destinées. Aussi le Corps législatif croit-il être aujourd'hui l'interprète du sentiment public, en apportant au pied du trône le vœu que Votre Majesté donne au grand acte de 1860 les développements qu'il comporte. Une expérience de cinq années nous paraît en avoir démontré la convenance et l'opportunité.

« La nation, plus intimement associée, par votre libérale initiative, à la conduite de ses

affaires, envisagera l'avenir avec une entière confiance. »

M. BUQUET vote **Contre**.

M. DROUOT vote **Contre**.

HUITIÈME QUESTION. — *Algérie.*
(Système colonial.)

1868 : après la terrible expérience de la crise, de la misère et de la famine en Algérie.

A l'occasion du budget un amendement de la gauche propose :

« Que chacune des trois provinces algériennes nomme un député ; que le conseil supérieur de la colonie compte un nombre de délégués élus égal à celui des fonctionnaires publics ; que les procès-verbaux de ses séances soient publiés ; que les membres des conseils généraux soient élus ; que le Tell soit déclaré territoire civil ; que l'armée d'occupation soit réduite, et que la propriété individuelle soit constituée dans plusieurs tribus. »

M. BUQUET vote **Contre**.

M. DROUOT vote **Contre**.

NEUVIÈME QUESTION. — *Le Budget.*

(*La question d'argent.*)

Tous nos budgets se ressemblent. On en a vu plus haut certains détails édifiants.

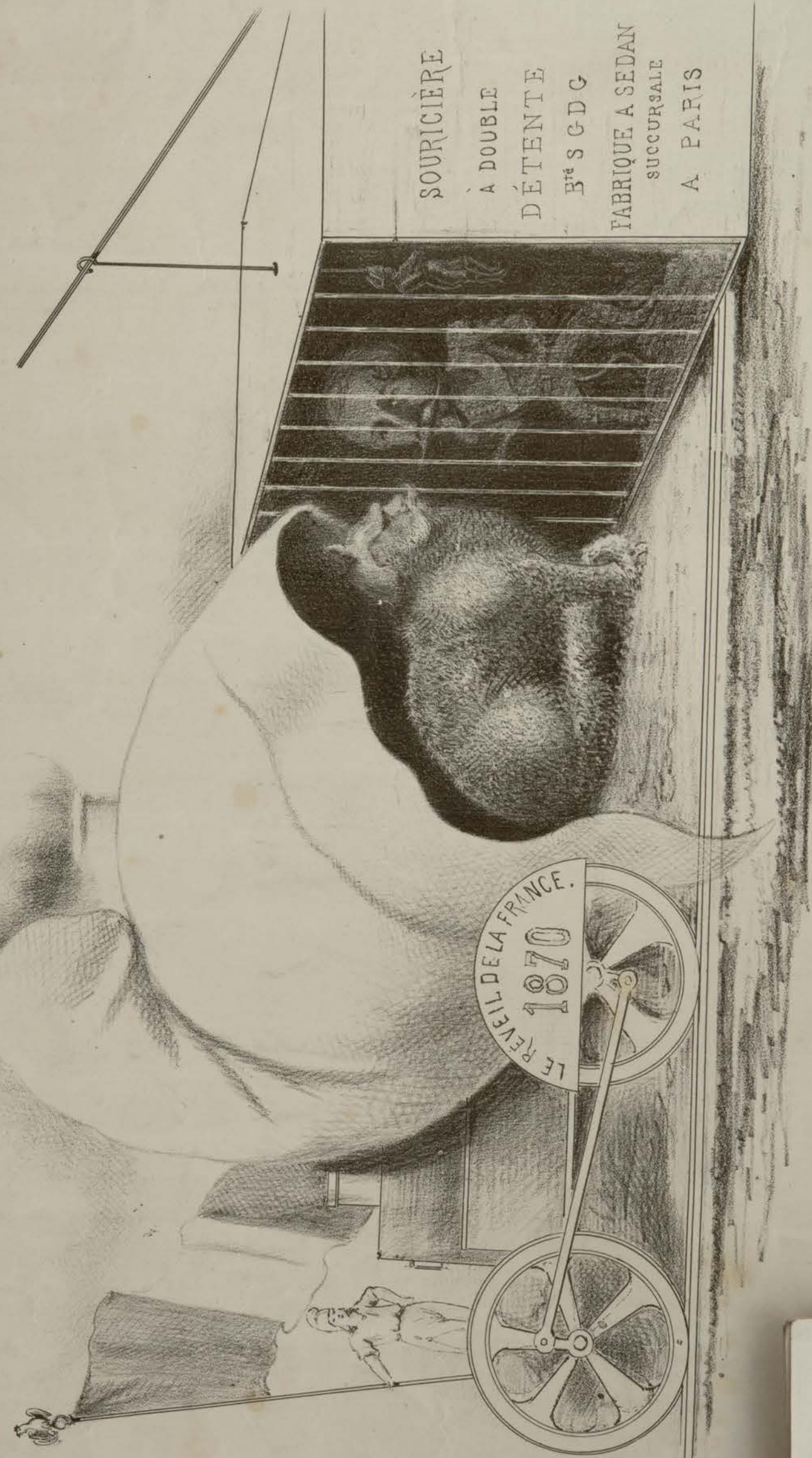
Chaque année quelques membres demandent des réformes ; chaque année ils protestent et votent contre le budget.

M. BUQUET vote **Pour**.

M. DROUOT vote **Pour**.

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR

- La loi militaire de 1868**, expliquée par demandes et par réponses (*Catéchisme des familles*), par MM. ISAMBERT et COFFINHAL-LAPRADE. — 12^e édition, Brochure in-32, » 40 c.; par la poste..... » 50
- Opinion d'un Électeur sur la loi militaire de 1868**, par M. le comte de GARDANE. — Brochure in-8, » 50 c.; par la poste..... » 60
- Essai sur une nouvelle organisation de l'armée.** — Brochure in-12, » 50 c.; par la poste..... » 60
- Guide pratique de l'Électeur**, par M. GEORGES COULON, précédé d'une lettre de M. JULES FAVRE. 1 vol. in-18..... 1 »
- Souveraineté nationale (de la)**, par M. le comte de GARDANE. 1 vol. in-8..... 2 »
- Lettre à ses électeurs**, par M. PAUL COTTIN. Brochure in-8, — » 50 c.; par la poste..... » 60
- Électeur (l') en face du scrutin**, par M. A. FOREST. Brochure in-18..... » 75
- Lettre électorale d'un maire de village à ses collègues**, par M. ORDINAIRE. 5^e édition. Brochure in-18. — » 25 c.; par la poste..... » 30
- Des Candidatures officielles et de leurs conséquences**, par M. ORDINAIRE. Brochure in-18, » 25 c.; par la poste..... » 30
- Où nous mènent les candidats officiels**, par M. HENRI MERLIN. Feuille in-4. — » 10 c.; par la poste..... » 15
- Toutes les libertés se tiennent**, par M. JOBEZ, ancien représentant. — Broch. in-18, par la poste.. » 30
- Les maires de villages aux prochaines élections.** — Brochure in-18, par la poste..... » 20
- Article (l') 75 de la Constitution de l'an VIII, sous le régime de la Constitution de 1852**, par M. CASIMIR PERIER. Brochure in-8..... 2 »
- Effets (des) de la liberté**, par M. le comte DE GARDANE. 1 vol. in-8..... 2 50



SOURICIÈRE
A DOUBLE
DÉTENTE
B^{re} S G D G
FABRIQUE A SEDAN
SUCCURSALE
A PARIS

Impôt (1) et son emploi, expliqués par demandes et par réponses (Catechisme du contribuable), par M. LAMBERT. 3^e édit. Brochure in-32. — 20 c. par la poste. 1^{re} 50
Comptes fantastiques d'Hausmann. — Lettre adressée à MM. les membres de la commission du Corps législatif, chargés d'examiner le nouveau projet d'emprunt de la Ville de Paris, par M. JULES FERRY. 2^e édit. Brochure in-8. — 50 c. par la poste. 1^{re} 50
Politique du grand livre (dans 1,100,000 rentiers). — Le nouvel emprunt et la loi, par M. ACHILLE MACHIN. 3^e édit. Brochure in-8. — 50 c. par la poste. 1^{re} 50
Nouveaux (La) montants. Rinde budgétaire, d'après les documents du livre bleu, par M. ACHILLE MACHIN. 4^e édit. Brochure in-8. — 50 c. par la poste. 1^{re} 50
Le bilan de l'Empire, par J. E. HONNÉ. 5^e édit. Brochure in-8. — 50 c. par la poste. 1^{re} 50
Déficits (les) 1852-1868, par M. H. ALLAIN-FOURÉ. Brochure in-8. — 50 c. par la poste. 1^{re} 50
Libre échange (la production, la consommation et le), par M. RAUL BODIN. Brochure in-8. — 50 c. par la poste. 1^{re} 50
Coopération (la) et la politique aux ouvriers, par M. P. MALARDIER, ancien représentant du peuple. Brochure in-8. — 50 c. par la poste. 1^{re} 50
France de l'Association internationale des travailleurs. Brochure in-8. — 50 c. par la poste. 1^{re} 50
Manuel de morale et d'économie populaires, par M. GEORGES COCLOU. Brochure in-18. — 1^{re} 50
Manuel des réunions, par MM. LIMOUSIN et ROUSSEAU. Vol. in-18. — 1^{re} 50
Aux maires des 35 000 communes de France. Lettre-circulaire par MM. PÉREZ-PARADOL. — 1^{re} 50
pendice par M. GEORGES COCLOU. — 1^{re} 50
PARIS. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleury, 10.

1^{re} ANNÉE
VERIE — ABONNEMENTS
Paris, quai Voltaire, 31
OUR LES RÉCLAMATIONS
directement à l'Imprimerie — Étranger
AFFRANCHIR

JOURNAL OFFICIEL

DE L'EMPIRE FRANÇAIS

MAI 1869
DIRECTION AU MINISTÈRE D'ÉTAT
Les manuscrits ne seront pas rendus
AGENCE SPÉCIALE DES ANNONCES
Quai Voltaire, 31. — S'adresser de 9 à 4 1/2.
AFFRANCHIR

1 an, 15 fr. — 6 mois, 8 fr. — 3 mois, 4 fr. 50
partements. — Envoyer un mandat sur la poste. — Affranchir.
SUPPLÉMENT Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
Joindre aux renouvellements et réclamations la dernière bande. — Affranchir.

PROGRÈS DE LA FRANCE !

SOUS LE

OUVERNEMENT IMPÉRIAL

D'APRÈS DES

DOCUMENTS OFFICIELS

INTRODUCTION

Le travail a pour but de faire ressortir les progrès qui depuis 1851, réalisés en France dans les différents domaines de l'ordre économique et social, dans une première partie divers éléments qui constituent son matériel, intellectuelle et pays : l'agriculture, l'industrie, les travaux publics, les voies de communication, les postes, la télégraphie, la presse et les beaux-arts, — les institutions publiques, les institutions privées. A ce tableau s'ajouteront des renseignements relatifs, l'un à la ville de Paris, l'autre à la liste civile du chef de l'État.

La seconde partie sera consacrée à l'examen des ressources à l'aide desquelles le développement de la France a été favorisé, et des moyens par lesquels il a été réalisé : finances, justice et administration, force publique, instruction publique, sur l'Algérie et les colonies.

La troisième partie, nous jetterons un coup d'œil sur le développement extérieur de la France, sur l'Algérie et les colonies.

Les chiffres que nous citons sont tirés de documents officiels ; ils ont été considérés comme ayant une authenticité absolue.

tant; elle s'est élevée, en 1866, à 38,192,000 habitants. Augmentation, 2,410,372 habitants.

Nombre de cotes foncières. — Le nombre des cotes foncières s'est élevé, dans la même période, de 12,444,307 à 14,123,117; soit une augmentation de 1,678,810.

Nombre d'habitants possesseurs du sol. — Le nombre des habitants possesseurs du sol était, en 1851, de 8,769,714. Aucun autre recensement n'a été fait depuis cette époque; mais les indices les plus certains annoncent une augmentation considérable dans le nombre des petits propriétaires.

II. — AGRICULTURE

Le Gouvernement s'est efforcé, par tous les moyens en son pouvoir, d'encourager l'agriculture et de secourir ses progrès.

Les lois sur le drainage, sur la mise en valeur des marais et des terres incultes appartenant aux communes, sur le reboisement des montagnes, la suppression de la culture des opiacés, la suppression de l'échelle mobile, l'organisation des comices et des concours régionaux, la loi du 23 mars 1855 sur la transcription, qui a constitué pour la propriété foncière un véritable état civil, l'institution du Crédit foncier de France et de son annexe le Crédit agricole, l'extension rapide des voies de communication, enfin les subventions de toutes sortes, libéralement accordées par l'État, sont le témoignage de la sollicitude constante du Gouvernement impérial en faveur du progrès agricole du pays.

Sous l'Empire de ses efforts, la richesse territoriale de la France a connu un développement considérable.

Superficie cultivée. — La surface cultivée du pays (1), qui était, en 1851, de 38,452,619 hectares, a été, en 1866, de 39,910,976 hect.

(1) Non compris les pâturages, bois, forêts, cultures arborescentes, étangs et cours d'eau.

Céréales, plantes alimentaires. — La surface cultivée en céréales et en plantes alimentaires (légumes secs et pommes de terre) s'est élevée de 16,440,191 hect. à 17,085,204 en 1867. Augmentation : 645,013 hect.

L'accroissement pour le froment seul a été bien plus important. La surface cultivée était, en 1851, de 5,999,370 hect.; elle a été, en 1867, de 6,960,428 hect.; soit un accroissement de 961,058 hect. ou de 16 0/0, cette céréale ayant pu, sur beaucoup de points, grâce aux progrès de la culture, être substituée aux grains secondaires.

Production moyenne annuelle. CÉRÉALES, PLANTES ALIMENTAIRES. — La production moyenne annuelle des céréales et des plantes alimentaires a été, dans la période de 1847 à 1857, de 321,702,834 hectolitres. Elle s'est élevée, dans la période de 1858 à 1867, à 354,701,178 hectolitres. Augmentation : 32,998,344 hectolitres.

Cet accroissement provient en partie de l'extension des surfaces cultivées et en partie de l'augmentation de produit sur une même surface. Ainsi, pour le froment, le produit par hectare a été, dans la première période, de 13 hectol. 99 litres, et, dans la seconde, de 14 hectol. 13 litres.

Le rendement de la pomme de terre a été encore plus considérable. Il a été, par hectare, dans la première période, de 36 hectol., et, dans la seconde, de 97.

Production moyenne annuelle du blé, du seigle, d'orge, d'avoine. — La production moyenne annuelle du blé, par tête d'habitant, qui n'était, dans la période de 1847 à 1857, que de 1 hectol. 97 litres, a été, dans la période 1858 à 1867, de 2 hectol. 20.

Autres produits. — Le développement sur les autres produits du sol a été encore plus marqué. Ainsi la production des vins s'est élevée, de 28 millions d'hectol. en 1852, à 63 millions en 1866. Celle des betteraves a passé de 32 millions de quintaux à 44.

La production des cocons seule a diminué sous l'influence de la maladie qui parvint à sévir sur les vers à soie.

Race bovine. — L'effectif de la race bovine

(veaux non compris) s'est élevé de 40,000,787 têtes à 41,342,878.

Consommation de la viande. — La consommation de la viande, dont l'accroissement correspond toujours à une augmentation d'aisance et de bien-être dans les classes laborieuses, n'était, en 1849, que de 81 kil. 40 grammes par habitant dans les villes chefs-lieux d'arrondissement et de département et dans celles qui comptent une population de 10,000 âmes et au-dessus. Elle a été, en 1867, de 87 kil. 495 grammes, et elle s'est ainsi accrue, en moins de vingt ans, de 12.84 0/0. Cette même consommation a suivi, dans les campagnes, une progression plus forte encore.

Race chevaline. — L'effectif de la race chevaline s'est élevé de 2,886,054 à 3,313,232.

Dans la production chevaline, la tendance de l'Administration a été de restreindre de plus en plus l'intervention de l'État et de développer l'industrie privée. L'adoption de ce principe a produit une heureuse et féconde transformation dans l'élevage français. L'État multipliait en même temps sous toutes les formes ses encouragements : prix de courses, primes, concours, écoles de dressage, expositions. La faveur du public a répondu à ces efforts, et des sociétés se sont fondées pour aider à l'amélioration du cheval français. L'industrie du cheval pur sang et celle du cheval de trait sont aujourd'hui en pleine voie de prospérité. Celle du cheval de demi-sang, restée longtemps stationnaire, est entrée dans une phase nouvelle et ne tardera pas à franchir la France du tribut qu'elle a dû payer jusqu'ici aux marchés étrangers.

III. — FORÊTS

Contenance des forêts de l'État. — La contenance des forêts de l'État était, en 1849, de 1,023,642 hect.; elle était, en 1866, de 1,086,867 hect.

Produit. — Les forêts de l'État donnaient, comme produit, en 1851, 23,018,032 fr., et en 1866 le produit s'est élevé à 49,812,260 fr.

Reboisements et regazonnements. — Les reboisements et regazonnements effectués à la suite de la loi du 28 juillet 1860 s'élevaient, à la fin de 1866, à 62,394 hect.

Ces opérations ont été accompagnées de la construction d'un grand nombre de barrages sur les cours d'eau et d'ouvrages d'art destinés à soutenir les terres. Une expérience de six années en a déjà démontré l'efficacité; des villages, des plantations et des routes, qui autrefois étaient sans cesse exposés au ravage des eaux, sont aujourd'hui à l'abri de tout danger.

La fixation et l'ensemencement des dunes du littoral maritime ont été repris avec ardeur; leur contenance totale est de 78,006 hect.

De 1810 jusqu'en 1852, c'est-à-dire dans un espace de 42 ans, on n'avait ensemencé que 29,038 hect.; de 1852 à 1866, dans un espace de 14 ans, 33,060 hect. ont été reboisés. Dans 5 à 6 ans, les 15,908 hect. restants seront ensemencés.

Cantonnements. — Le décret du 19 mai 1857 a permis d'accélérer la suppression des droits d'usage dans les forêts de l'Etat, dont la loi de 1827 avait posé le principe.

Dans la période de 30 ans, qui a suivi la promulgation de cette loi, 68 cantonnements seulement avaient pu être opérés. Depuis 1857, il en a été terminé 439, tous amiables sauf 10, et 183 forêts ont été dégrèvées.

Améliorations diverses. — De nombreux projets de cantonnements, actuellement soumis à l'acceptation des usagers, autorisent à penser que, dans un délai prochain, les servitudes onéreuses qui entravaient encore le développement de la richesse forestière domaniale auront bientôt cessé d'exister.

Les forêts appartenant aux communes et aux établissements publics ont été l'objet d'améliorations importantes. Favorisé par le décret du 23 août 1861, l'aménagement a été étendu à 4,378 forêts, couvrant 253,000 hect.

La loi du 18 juin 1859, sans cesser d'être protectrice de l'intérêt public, a délivré les bois des particuliers d'une foule de servitudes gênantes.

Enfin, la faculté attribuée par la même loi à l'Administration forestière de transiger sur la poursuite des délits et des contraventions a été pour les populations riveraines un bienfait sensible. Elle a eu pour résultat d'adoucir les rigueurs du code forestier, de dégrever les inculpés de frais de justice souvent supérieurs aux amendes encourues, et de leur éviter d'onéreux déplacements. Cette loi a eu une influence moralisatrice et a amené une diminution notable dans le nombre des contraventions.

IV. — INDUSTRIE ET COMMERCE

Appareils à vapeur employés par l'industrie. — Le rétablissement de l'ordre, la vive impulsion donnée aux travaux publics, et l'inauguration de doctrines économiques plus libérales, ont déterminé, dans toutes les branches de l'industrie et du commerce de la France, une féconde activité.

L'industrie française, qui employait, en 1851, 10,384 chaudières à vapeur, d'une force de 70,631 chevaux, en comptait, en 1866, 51,190, représentant une force de 274,936 chevaux.

Production de la houille. — **NOMBRE ET SALAIRES DES OUVRIERS.** — La production de la houille s'est élevée de 44 millions de quintaux métriques à 122 millions, et d'une valeur de 43 millions de francs à 144 millions, il y avait, en 1851, 33,634 ouvriers occupés aux mines de houille, gagnant 18 millions de salaires; le nombre s'en est élevé, en 1866, à 78,909, et les salaires à 63 millions.

Production métallurgique. — Le mouvement n'a pas été moins sensible dans la production métallurgique.

La fonte, le fer, la tôle, les aciers et les autres métaux représentaient, en 1851, une production de 6,548,838 quintaux métriques et une valeur de

235 millions de fr. En 1866, la production a été de 25,286,848 quintaux métriques, et la valeur de plus de 520 millions.

Le commerce extérieur de la France prenait en même temps un élan merveilleux (1).

Commerce général. — Le commerce général, importations et exportations réunies, représentait, en 1851, une valeur totale de 2,614,100,000 fr.; il s'est élevé, en 1866, à 8,126,100,000 fr.

Commerce spécial. — Le commerce spécial était, en 1851, de 1,923,200,000 fr.; il a été, en 1866, de 5,974,100,000 fr.

Les deux tableaux suivants font ressortir le mouvement qui s'est produit sur les principaux objets du commerce spécial.

	IMPORTATIONS	
	1851.	1866.
Fils et tissus de toutes sortes.	17	128
Coton en laine.	91	426
Soies.	93	307
Bois communs.	51	180
Houille.	54	146
Laines en masse.	34	245
Peaux.	29	126
Sucre.	46	94
Café.	21	79
Bestiaux.	6	80

	EXPORTATIONS.	
	1851.	1866.
Fils et tissus de toutes sortes.	445	919
Laines.	1	33
Soies.	6	107
Bois communs.	5	32
Peaux préparées et ouvrées.	70	162
Vins, eaux-de-vie et liqueurs.	130	339
Bestiaux et chevaux.	19	81
Graines et fruits.	20	65
Beurre, fromage et œufs.	10	111
Poisson frais et mariné.	5	21
Vêtements confectionnés.	27	119
Mercerie, tabletterie, meubles.	59	202
Sucre raffiné.	10	70
Produits chimiques.	2	59

Proportion des droits de douane avec la valeur des importations et exportations.

	EN 1851.	EN 1866.
Importations.	765,100,000	122,973,000
Exportations.	1,158,100,000	308,000

Commerce intérieur. — Le commerce intérieur ne se prête pas comme le commerce extérieur, au contrôle de la statistique. Quelques chiffres permettent toutefois d'apprécier le mouvement du crédit et des transactions commerciales au dedans de la France:

Ainsi l'escompte de la Banque de France, qui avait été de 1 milliard 241 millions dans le courant de l'année 1851, s'est élevé, en 1866, à 6 milliards 574 millions.

L'ensemble des valeurs mobilières françaises cotées à la Bourse, qui représentait, en 1851, au cours du 1^{er} janvier, une somme totale de 5 milliards 163,404,735 fr. représentait, au 1^{er} janvier 1866, une somme de 18 milliards 655,630,278 fr.

(1) Tandis qu'au dehors une politique sagement libérale ouvrait à nos produits des débouchés nouveaux, attirait sur nos marchés les matières premières et assurait à la consommation les avantages de la concurrence, à l'intérieur le travail était affranchi, et d'injustes privilèges étaient supprimés. La liberté du commerce de la boucherie et de la boulangerie était proclamée. — Le contrat de société suivait les transformations économiques du pays et se prêtait à de nouvelles formes accessibles à tous les travailleurs. (Lois des 17 juillet 1856, 23 mars 1863 et 24 juillet 1867.) — Pour faciliter le concours de tous les capitaux, les sociétés étrangères étaient admises, en se conformant à la loi du 30 mai 1857, à jouir des avantages des sociétés françaises. — La loi sur les chèques du 14 juin 1865 rendait plus facile les échanges et les paiements. — Celle du 13 juillet 1865 rendait aux transactions du commerce une complète liberté par la suppression des courtiers. — La loi du 17 juillet 1856, en autorisant les concordats par abandon d'actif protégeait à la fois la masse des créanciers et le débiteur de bonne foi, etc., etc.

V. — MARINE MARCHANDE

La marine marchande a suivi les progrès du commerce.

Effectif de la marine marchande. — La France avait, en 1851, 44,557 navires, jaugeant 704,429 tonneaux; elle comptait, en 1866, 15,637 navires, jaugeant 1,042,811 tonneaux.

Mouvement de la navigation. — Le mouvement de la navigation s'est accru dans une proportion encore plus considérable, qu'explique le développement croissant de la marine marchande à vapeur. (Le tonnage des bateaux à vapeur naviguant sur mer s'est élevé de 11,004 tonneaux, en 1851, à 126,343, en 1866. Le nombre des voyageurs transportés, qui était, en 1851, de 410,210, a été de 876,359 en 1866, et celui des tonnes transportées qui, en 1851, était de 141,041, s'est élevé, en 1866, à 1,168,995.)

Les entrées et sorties de navires, tant français qu'étrangers, représentaient, en 1851, un total de 4,987,663 tonneaux; elles s'étaient élevées, en 1866, à 11,534,935.

Cabotage. — Le mouvement du cabotage s'est élevé de 6,882,502 tonneaux à 7,357,550.

VI. — VOIES DE COMMUNICATION

Rivières. — Longueur de rivières classées, en 1851, 9,581 kilom., en 1866, 9,823 kilom.

Canaux. — Longueur de canaux, en 1851, 4,902 kilom., en 1866, 5,077 kilom. (1).

Les actions de jouissance d'un grand nombre de canaux ont été rachetées par l'Etat, qui y a affecté une somme d'environ 50 millions.

En même temps, l'Administration s'est attachée à faire réduire les droits de navigation, afin de permettre à la batellerie de soutenir la concurrence des chemins de fer. Le tonnage, qui, en 1848, donnait lieu à une perception de 20 millions, n'en a payé que 4 en 1867.

Ponts. — L'Etat a entrepris, depuis 1852, la construction de 85 ponts, d'une longueur de 6,900 mètres. La dépense qui reste à faire pour les terminer est d'environ 1,600,000. Une somme de plus de 11 millions a été consacrée au rachat de ponts à péage.

Routes impériales. — La longueur des routes impériales à l'état d'entretien était, en 1851, de 30,653 kilom., elle était, en 1866, de 37,990.

Routes départementales. — La longueur entretenues des routes départementales était, en 1851, de 42,000 kilom.; elle est aujourd'hui de 48,180.

Chemins vicinaux. — La longueur des chemins vicinaux de grande communication, à l'état d'entretien, était, en 1851, de 47,925 kilom.; elle s'était élevée, en 1866, à 74,771.

Le développement du réseau des chemins vicinaux ordinaires et des chemins d'intérêt commun entretenus n'a pas été constaté en 1851. Il était, en 1866, de 112,636 kilom. pour les premiers, et de 54,065 pour les seconds.

Mais la dotation affectée à ces chemins, depuis 1851, laisse entrevoir le progrès qui y a été réalisé. Ainsi la dotation des chemins vicinaux, qui était, en 1851, de 70,075,000 fr., s'était élevée, en 1866, à 112,636,000 fr.

(1) On a terminé dans cette période le canal latéral à la Garonne, celui de la Marne au Rhin et celui de l'Aisne à la Marne. On a livré le canal de Caen à la mer et les embranchements du canal de Nantes à Brest, connus sous le nom de dérivation de l'Isac et de l'Oust. On a entrepris et livré les canaux de la Sarre, de Colmar, de Vitry à Saint-Dizier, et plusieurs embranchements.

De 1837 à 1851, il avait été dépensé, pour la construction ou pour l'entretien des chemins vicinaux, 890,945,067 fr.; soit une moyenne annuelle de 63 millions. Il a été dépensé, de 1852 à 1866, 1,367,456,186 fr., ou une moyenne annuelle de 97 millions.

Enfin la loi récente, votée à la suite de la lettre de l'Empereur du 15 août 1867, assure, dans un espace de 10 ans, l'achèvement complet de notre réseau vicinal.

Chemins de fer. — La longueur des chemins de fer à l'état d'exploitation était, en 1851, de 3,546 kilom.; elle est aujourd'hui de 16,260 kilom. Le revenu net, qui était, en 1851, de 59,568,121 francs, s'est élevé, en 1867, à 368,200,028 fr.

Le produit net par kilom. s'est élevé de 18,011 francs à 23,735 fr.

Le nombre des voyageurs transportés à toute distance, qui était, en 1851, de 19,936,399, a été, en 1867, de 101,610,000.

Celui des voyageurs transportés à 1 kilomètre s'est élevé de 797,456,060 à 4 milliards 299 millions 710,000.

Le nombre des tonnes transportées à toute distance s'est élevé de 4,627,189 à 38,921,612;

Celui des tonnes transportées à 1 kilom. de 462,718,900 à 5 milliards 907,651,000.

Le prix moyen de la tonne par kilom. a été abaissé de 7 c. 70 à 6 c. 03; soit une économie annuelle, pour les marchandises, de plus de 9 millions.

Les dépenses d'établissement faites au 31 décembre étaient :

Par l'Etat, en 1851 fr.	633,199,911
— en 1867	1,034,290,390
Par les Compagnies, en 1851	894,048,854
— en 1867	6,803,035,156
TOTAL, en 1851	1,527,248,765
— en 1867	7,837,325,546

Navigation fluviale à vapeur. — On pouvait craindre que le développement rapide des chemins de fer n'entravât la prospérité de la navigation fluviale à vapeur. C'est le contraire qui s'est produit sous l'impulsion du progrès de la richesse générale.

Le tonnage des bateaux naviguant sur les fleuves, rivières et lacs, s'est élevé de 29,636 à 32,318 le nombre des passagers, de 2,861,548 à 3,556,442 et celui des tonnes transportées, de 1,421,035 à 3,474,801.

VII. — PORTS MARITIMES

Plus de 190 millions ont été employés en travaux extraordinaires dans les ports maritimes pendant la même période de 1852 à 1866.

A Dunkerque, le bassin à flot, commencé en 1837, a été terminé, et de nouveaux et importants travaux, tels que le déplacement des fronts à mer des fortifications, et l'établissement d'un nouveau bassin, à l'ouest, sont en cours d'exécution.

A Boulogne, le bassin à flot a été livré à la navigation.

A Dieppe, le second bassin à flot a été achevé, les quais ont été reconstruits, une écluse de communication a été établie entre le bassin Duquesne et la retenue.

Au Havre, un bassin à flot a été établi sur l'emplacement des terrains de la citadelle.

Brest a été doté du port Napoléon.

A St-Nazaire deux bassins à flot ont été créés.

A Bordeaux, les travaux d'amélioration des quais et du port ont été poursuivis.

A Marseille, on a construit le port de la

Netto, le bassin Napoléon et un nouvel avant-port.

A Bastia, un nouveau port s'est établi dans l'anse de Saint-Nicolas.

D'importants travaux ont été exécutés dans les autres ports pour une somme supérieure à 50 millions.

Feux et balisage. — L'éclairage du littoral de l'Empire a été complété par de nouveaux feux; de nouveaux travaux de balisage ont été effectués sur nos côtes.

VIII. — TÉLÉGRAPHIE

Le réseau télégraphique est presque tout entier l'œuvre du Gouvernement de l'Empereur.

Stations. Longueur du réseau. Avant 1852, il n'existait que 17 stations télégraphiques et 2,133 kilom. de lignes. A la fin de 1867, on comptait 1,486 stations, et le réseau mesurait 37,151 kilomètres.

Tarifs. — A mesure que le réseau s'est développé et a pu supporter un travail plus considérable, les tarifs ont suivi une progression descendante.

La loi du 29 septembre 1850, qui a inauguré le service de la télégraphie privée, avait établi des taxes différentielles et relativement élevées. Diverses lois les ont successivement abaissées, et la loi du 3 juillet 1861 a donné, la première en Europe, l'exemple, dans un grand État, d'un tarif uniforme et minime. Ainsi la dépêche de vingt mots qui, de Strasbourg à Bayonne, coûtait 18 fr. 24., en 1852 ne coûte plus aujourd'hui que 2 fr.

Des lois postérieures ont étendu les facilités et les avantages déjà accordés au public, en inaugurant le service des communications télégraphiques et celui des transmissions autographiques, et en autorisant le langage secret et la faculté de faire suivre les dépêches.

Enfin, une loi récemment rendue a baissé encore de moitié les taxes uniformes de 1 fr. et de 2 fr., établies par la loi de 1861.

Nombre des dépêches. Recettes. — Le résultat de ces facilités nouvelles et de l'abaissement des taxes a été de multiplier le nombre des dépêches au point que, malgré la diminution du prix, le chiffre total des recettes a suivi une progression constante.

Le nombre des dépêches privées, qui était, en 1851, de 9,014, a été, en 1867, de 3,213,935.

Les recettes réalisées se sont élevées de 99,582 francs à 9,472,811 fr. (1).

Prix de revient total du réseau. — Les dépenses de premier établissement du réseau télégraphique de l'Empire s'élevaient, à la fin de 1867, à 25,157,463 fr. Au 1^{er} janvier 1852, il n'avait été dépensé que 1,937,319 fr.

Réseau international. — Les communications internationales de la France se sont développées en même temps que ses communications intérieures. Soixante-douze fils la relient avec les capitales et les grandes villes des États voisins.

Tarifs internationaux. — Ses relations avec les pays étrangers ont été surtout facilitées par les conventions qu'elle a passées en 1863 et 1864, et qui ont fixé les tarifs uniformément à 3 et à 4 fr. En 1865, la France a fait prévaloir ses principes dans les Conférences de Paris, et, depuis le 1^{er} janvier 1866, des tarifs uniformes et réduits ont remplacé les taxes différentielles et élevées qui avaient été jusqu'alors en vigueur dans les relations internationales.

(1) Dans ces recettes ne figurent pas les taxes applicables aux dépêches officielles, qui peuvent être évaluées à un minimum de 1,300,000 fr. par an.

IX. — POSTES

Nouveaux établissements. — 1410 nouveaux établissements de poste ont été ouverts depuis le 1^{er} janvier 1852.

Le nombre des boîtes aux lettres s'est accru, pendant la même période, dans une progression moyenne de 30 0/0 par an; il dépasse aujourd'hui 45,000.

Services maritimes. — En même temps que les moyens de la correspondance intérieure étaient rendus plus nombreux, le Gouvernement créait la grande et nationale entreprise des services maritimes, dont l'œuvre avait été jusqu'alors infructueusement tentée. Les paquebots transatlantiques et les messageries impériales desservent aujourd'hui le Portugal, l'Amérique du Nord et du Sud, l'Italie, l'Algérie, la Grèce, la Turquie, l'Égypte, l'Inde, la Chine et le Japon, et leurs bateaux, égaux ou supérieurs en vitesse à ceux des autres nations, sont recherchés des voyageurs du monde entier.

Réduction des taxes. — La taxe des lettres affranchies a été abaissée de 15 à 10 centimes dans l'intérieur de Paris, et de 25 à 20 centimes dans toute l'étendue de l'Empire (1).

Conventions postales. — Les relations postales de la France avec les pays étrangers ont donné lieu, dans l'espace de 16 ans, à 43 conventions principales ou additionnelles. Malgré d'importantes réductions, qui ne peuvent s'évaluer à moins de 60 0/0 sur les taxes, elles ont procuré un accroissement de produit de 114 0/0 (2).

Mouvement postal. — La modération des taxes et l'esprit de juste réciprocité qui a présidé aux conventions internationales devaient avoir pour conséquence un développement considérable du service.

Le nombre des lettres de ou pour l'extérieur, transmises au moyen des services de poste français, était, en 1851, de 12,560,100; il s'est élevé, en 1866, à 37,573,531 fr.

Le nombre des lettres circulant en France de bureau à bureau était, en 1851, de 165,000,000; il a été, en 1866, de 323,525,195; augmentation: 95 0/0.

Objets de toute nature transportés par le service des postes en 1851: 201,430,007; en 1866: 811,144,459.

Revenu postal. — En 1851, le revenu de la poste était de 44,807,434 fr. La recette en 1866 est de 89,457,429 fr. Augmentation: 45,149,935 fr.

Les subventions pour le service postal maritime se sont élevées de 1 million à 23 millions, et on sait tout ce que l'industrie, le commerce et la politique tirent de profit de ce développement.

(1) Diverses lois ont régi d'après un tarif plus que libéral, puisqu'il est insuffisamment rémunérateur, le port des journaux, imprimés, échantillons et papiers d'affaires; — affranchir, par l'admission au transport des valeurs déclarées, les petites transactions commerciales des commissions de banque qui en entravaient le développement; — élevé de 7 gr. 1/2 à 10 grammes le poids de la lettre admise à circuler sous le bénéfice de la taxe simple; — réduit de 2 à 1 p. 0/0 le droit à percevoir sur les envois de fonds ou sur la valeur des objets précieux confiés à la poste; — enfin, abaissé de 50 à 20 centimes le droit de timbre applicable aux quittances et reconnaissances de valeurs supérieures à 10 francs.

Tous ces dégrèvements représentent aujourd'hui une somme annuelle d'au moins 15 millions.

(2) Dans la plupart de ses conventions avec les pays étrangers, le Gouvernement est parvenu à faire prévaloir la progression des taxes simples par 10 grammes sur celle par gr. 1/2; — à obtenir la faculté d'échanger les correspondances non affranchies de transmettre des lettres chargées contenant des valeurs déclarées, de faire circuler des papiers d'affaires et des échantillons moyennant des taxes modérées; — enfin, l'échange des mandats de poste internationaux a été consenti avec l'Italie, la Belgique, la Prusse et la Russie.

Dépenses. — Dans la même période, la dépense d'exploitation s'est élevée de 84,632,429 fr. à 93,733,313 fr. (1).

X. — INSTRUCTION

Le Gouvernement impérial a considéré comme un de ses devoirs les plus impérieux de travailler sans cesse à élever le niveau de l'instruction publique et à en répandre le bienfait sur un plus grand nombre de citoyens, pour l'utilité de ceux-ci et pour l'honneur du pays.

Enseignement primaire. — L'état d'infériorité de l'enseignement primaire avant l'Empire frappait tous les regards. Le Gouvernement a mis tous ses soins à le faire cesser.

Instruction primaire. Dépenses. — Les dépenses de l'instruction primaire (sommes fournies par l'État, les départements et les communes) étaient, en 1851, de 37 millions. En 1866, elles s'élevaient au double, à 73 millions.

Grâce à cet accroissement de ressources, le nombre des écoles et des élèves s'est augmenté, et la situation des maîtres a pu être améliorée.

Instituteurs. IMPROVEMENTS FINANCIERS. — La France compte aujourd'hui 8,600 instituteurs de plus, et l'important service des instituteurs primaires s'est accru de 80 postes nouveaux (3).

(1) L'excédant du prix du transport sur les frais d'exploitation est, on le voit, de 24 millions. C'est la somme qui représente l'impôt. Mais, pour apprécier exactement ce chiffre, il convient de tenir compte des transports exécutés gratuitement ou à prix réduit par les chemins de fer, en vertu de conventions passées par l'État à titre onéreux, et qui représentent pour lui un sacrifice annuel d'au moins 30 millions.

(2) Diverses mesures ont été prises en vue d'améliorer la position des instituteurs et ainsi d'étendre et de fortifier leurs études.

La moyenne de leur traitement a été portée de 500 à 806 francs. Depuis le 1^{er} janvier 1854, les instituteurs ont droit, comme les autres fonctionnaires, à une pension de retraite, dont le taux s'élève chaque année de manière à atteindre, dans une certaine période, la moitié de leur traitement. En outre, un crédit de 500,000 francs est inscrit tous les ans au budget, pour secours à distribuer aux anciens instituteurs dans le besoin.

Des indemnités sont réservées aux jeunes instituteurs qui, après avoir été enseignants dans les écoles normales primaires comme boursiers aux frais de l'État ou des départements, vont prendre possession de leur poste.

En outre, l'administration aide les communes pauvres à faire l'acquisition du mobilier nécessaire à l'instituteur et à sa famille, qui n'est pas obligée, comme autrefois, de s'offrir lors de son entrée en fonctions pour acheter quelques meubles.

Il n'existait, en 1850, qu'une seule société de secours mutuels entre les instituteurs. Il y en a aujourd'hui 73 en plein exercice; à la fin de 1867, elles possédaient un fonds de réserve de 531,369 francs.

Le nombre des écoles primaires a été porté de 65 à 77. — Le maximum du traitement des directeurs a été augmenté de 500 francs et le minimum de 400 francs.

L'enseignement dans les écoles normales primaires, restreint sous l'empire de la loi de 1850, a reçu l'extension que réclamait l'opinion publique. L'arithmétique, les éléments d'histoire et de géographie, les notions sur la physique, l'histoire naturelle, l'agriculture et l'industrie, autrefois rejetés dans les matières facultatives et réservés à la troisième année, ont pris leur place dans le cours normal et obligatoire des trois années d'études.

L'enseignement agricole est devenu l'objet de soins particuliers. Presque toutes les écoles normales possèdent un vaste terrain où les élèves-maîtres sont exercés aux pratiques usuelles de la culture maraîchère et de celle du verger.

L'étude de la musique est également devenue obligatoire.

Les écoles normales primaires ont été associées à des travaux scientifiques pour lesquels leur concours a été jugé utile. C'est ainsi qu'une circulaire du 13 août 1864 a invité les directeurs à tenir registre des phénomènes météorologiques qui se produisent dans leur localité, et à transmettre les résultats de ces observations à l'Observatoire de Paris.

A ces améliorations introduites dans le régime des écoles normales correspondent des changements dans

Nombre des écoles et des élèves. — Le nombre des écoles primaires publiques et libres, qui, en 1850, était de 60,579, s'est élevé, en 1866, à 70,571. Ces écoles recevaient, en 1850, 3,335,639 élèves; en 1866, le nombre était de 4,515,967. Augmentation: 1,180,328.

Salles d'asile. — En 1850, 1,788 salles d'asile (1) recevaient 106,841 enfants; en 1866, 3,639 salles en recevaient 452,131.

Le nombre a presque triplé.

Cours d'adultes. — En 1856, on comptait 72,326 personnes en 1866, il y en avait 32,383 recevant 829,355 auditeurs. Le nombre a décuplé.

Enseignement des filles. — Le Gouvernement ne s'est pas contenté de tirer le meilleur parti possible des institutions et des lois existantes, il a couronné une importante lacune dans la législation de l'enseignement primaire. La loi du 10 avril 1867 rend au pays, pour l'éducation des filles, le même service que la loi de 1833 avait rendu pour l'éducation des garçons, en obligeant toute commune qui a plus de cinq cents âmes de population à ouvrir une école publique de filles, et en garantissant à l'institutrice un logement et un traitement de 400 fr. au moins pour la seconde classe, et de 500 fr. pour la première.

Extension de la gratuité. — La loi de 1867, en assurant à l'instituteur une rémunération pour chaque élève gratuit, rend plus facile l'extension libérale de l'administration gratuite dans l'école payante. Cette extension a fait de rapides progrès sous le Gouvernement impérial. La dernière statistique de l'enseignement primaire publiée avant l'Empire (en 1843) portait à 763,523 le nombre des élèves admis gratuitement dans les écoles publiques et libres. En 1866, il s'élevait à 1,743,264. C'est une augmentation de 131 0/0.

En supposant le taux de la rétribution scolaire fixé uniformément à 75 centimes par mois, ou 9 fr. par an, on trouve au profit des familles pauvres, une économie annuelle de 8,450,790 fr., véritable dégrèvement d'impôt destiné à profiter à l'instruction des classes laborieuses.

Gratuité absolue. — L'article 3 de la loi du 16 avril 1867 autorise les communes qui veulent établir la gratuité absolue de l'enseignement dans leurs écoles, à s'imposer 4 centimes extraordinaires au principal des quatre contributions directes.

En cas d'insuffisance des ressources ainsi ordonnées, une subvention peut leur être accordée sur les fonds départementaux, et, à leur défaut, sur les fonds de l'État, dans les limites d'un crédit spécial, porté annuellement à cet effet au budget de l'instruction publique.

Quelques mois à peine s'étaient écoulés que 2,814 communes rurales avaient fait ou s'étaient engagées à faire les sacrifices nécessaires pour établir dans leurs écoles la gratuité absolue, que 3,433 villes ont assuré depuis longtemps à leur population ouvrière.

Le législateur de 1867 a voulu aussi que la commune pauvre pût faire, moyennant des sacrifices

loges dans l'enseignement des écoles primaires. Dans les matières obligatoires à 6^{ème} classe l'histoire élémentaire de la France, qui jusque-là n'était pas enseignée aux enfants du peuple.

L'enseignement de la gymnastique, déjà établi dans quelques lycées depuis 1855, est devenu obligatoire dans tous les établissements publics, y compris les écoles primaires.

(1) Un décret du 16 mai 1856 a placé les salles d'asile sous le patronage de l'Impératrice. Un autre, rendu en 1858, règle tout ce qui se rapporte à l'inspection, aux conditions d'âge et d'aptitude des personnes chargées de la direction, etc. Un ministre de l'instruction publique a été institué un comité central de patronage pour la création et la propagation de ces utiles établissements. Dans chaque académie, une dame, désignée par le ministre, inspecte les salles d'asile. Il y a, en outre près le comité central, quatre déléguées générales, que le ministre envoie partout où leur présence est nécessaire.